

SITUATION ANNUELLE DE FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1er Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 539.656, un actif net de D : 536.873 et un bénéfice de D : 76.947, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Les frais de courtages représentent à la clôture de l'exercice 0,82% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 0,5% prévu par le prospectus d'émission. L'ajustement du montant de ces frais aurait pour effet d'augmenter l'actif net du fonds de D : 1.696.

Opinion

4. A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,68% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	428 558
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		402 107
Titres OPCVM		26 451
Placements monétaires et disponibilités		111 040
Placements monétaires	5	110 514
Disponibilités		526
Créances d'exploitation		58
TOTAL ACTIF		539 656
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	6	2 738
Autres créditeurs divers	7	45
TOTAL PASSIF		2 783
ACTIF NET		
Capital	12	530 202
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 671
ACTIF NET		536 873
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		539 656

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du portefeuille-titres	8	5 792
Dividendes		5 792
Revenus des placements monétaires	9	10 005
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 797
Charges de gestion des placements	10	(10 142)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 655
Autres charges	11	(526)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 129
Régularisation du résultat d'exploitation		1 542
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		6 671
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		45 655
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		31 642
Frais de négociation		(5 479)
RESULTAT DE L'EXERCICE		76 947

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre 2009

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	76 947
Résultat d'exploitation	5 129
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 655
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 642
Frais de négociation de titres	(5 479)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	359 926
Souscriptions	
- Capital	2 166 300
- Régularisation des sommes non distribuables	163 669
- Régularisation des sommes distribuables	23 156
Rachats	
- Capital	(1 817 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(154 185)
- Régularisation des sommes distribuables	(21 614)
VARIATION DE L'ACTIF NET	436 873
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	536 873
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	4 489
VALEUR LIQUIDATIVE	119,597
TAUX DE RENDEMENT	19,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constituée, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 428.558 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		356 481	402 107	74,90%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	-	356 481	402 107	74,90%
AMEN BANK DA 3/37	360	1 204	1 501	0,28%
AMEN BANK NV	27	1 102	1 351	0,25%
ADWYA	300	2 571	2 522	0,47%
AMEN BANK	333	14 103	17 456	3,25%
ARTES	749	7 442	9 051	1,69%
ASSAD	1 000	12 200	12 459	2,32%
ATB	5 000	33 936	40 020	7,45%
ATL	1 000	4 871	5 319	0,99%
ATTIJARI BANK	800	13 330	17 175	3,20%
BNA	2 850	22 723	32 456	6,05%
BH	200	5 720	5 513	1,03%
BNA NS	1 750	9 578	14 210	2,65%
BT	150	14 542	14 542	2,71%
EL WIFACK LEASING	500	6 735	6 775	1,26%
ELECTROSTAR	1 700	13 768	13 005	2,42%
MONOPRIX	40	7 881	9 303	1,73%
PGH	6 000	38 198	42 006	7,82%
SFBT	1 000	11 160	12 425	2,31%
SIAME	1 000	2 670	3 355	0,62%
SIMPAR	200	7 420	7 480	1,39%
SOMOCER	9 000	18 042	16 803	3,13%
SOTRAPIL	100	965	1 066	0,20%
SPIDIT-SICAF	1 000	4 967	6 037	1,12%
STAR	160	20 830	23 070	4,30%
STB	700	8 700	10 083	1,88%
TPR	4 250	20 542	23 804	4,43%
TLS DA 1/68	1 408	504	507	0,09%
TLS NS	60	1 375	1 436	0,27%
TUNISIE LEASING	1 348	32 917	33 881	6,31%
TUNISAIR	2 000	5 035	4 972	0,93%
UBCI	100	5 353	5 200	0,97%
UIB	400	6 097	7 324	1,36%
Actions SICAV		26 422	26 451	4,93%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	254	26 422	26 451	4,93%
TOTAL		382 903	428 558	79,82%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 110.514 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
DEPOTS A VUE			
BNA au 08/01/2010 (au taux de 3,74%)	75 000	75 511	14,06%
BNA au 30/03/2010 (au taux de 3,79%)	35 000	35 003	6,52%
Total	110 000	110 514	20,58%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.738 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	1 986
Rémunération du dépositaire	752
Total	2 738

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 45 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à D : 5.792 et se détaille comme suit :

	2009
<u>Dividendes</u>	
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 468
des titres OPCVM	324
TOTAL	5 792

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.005 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 10.142 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	7 376
Rémunération du dépositaire	2 766
Total	10 142

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 526 et englobent principalement la redevance du CMF.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	805 198		805 198	
Titres OPCVM	26 422		26 422	
Cessions de l'exercice				
Actions	(448 717)		(448 717)	31 642
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		45 655	45 655	
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	382 903	45 655	428 558	31 642

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 15 octobre 2008 au 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	2 166 300
Nombre de parts émises	21 663
Nombre de copropriétaires nouveaux	79

Rachats effectués

Montant	(1 817 400)
Nombre de parts rachetées	(18 174)
Nombre de copropriétaires sortants	(37)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 655
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 642
Régularisation des sommes non distribuables	9 484
Frais de négociation	(5 479)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	530 202
Nombre de parts	4 489
Nombre de copropriétaires	47

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	2009
Revenus des placements	3,519
Charges de gestion des placements	(2,259)
Revenus net des placements	1,260
Autres charges	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	1,143
Régularisation du résultat d'exploitation	0,344
Sommes distribuables de l'exercice	1,486
Variation des plus (ou moins) values potentielles	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,049
Frais de négociation	(1,221)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	15,999
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,141
Résultat non distribuable de l'exercice	15,999
Régularisation du résultat non distribuable	2,113
Sommes non distribuables de l'exercice	18,111
Valeur liquidative	119,597
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	2,06%
Autres charges / actif net moyen	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,35%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.